



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

Mesdames : Marion BERSON-GEANT, Michèle CAQUIN, Marie-Hélène DAUPTAIN, Fabienne GRU, Muriel HURTIS, Lucie LE PAGE.

Messieurs : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Emmanuel FLINOIS, Stéphane MOURET, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL

Absents non excusés : Emmanuel PETIOT, Xavier TERRADE

Pouvoirs : Thibaut FERTE à Joël VANDERSTIGEL
Viviane BERNIER à Michèle CAQUIN
Chantal DELGADO à Lucie LE PAGE
Richard ZADROS à Germain BUCHET
Dominique GRIS à Fabienne GRU
Marie-Hélène HOFFER à Frédéric VANÇON
Djamila LASRI à Xavier BELAIR

Secrétaire de Séance : Fabienne GRU

Ouverture de Séance : 20H45

1) Informations

Nous avons appris le décès de l'épouse de Joël Thelu ainsi que le décès de Monsieur Santoni.

2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18/12/2015.

A la demande de certains conseillers n'ayant pas reçu le compte-rendu (Marie-Hélène Dauptain, Lucie Le Page, David Duputel, Jean-Michel Debczak, Emmanuel Flinois) l'approbation est reportée à la prochaine séance.

3) Décisions du Maire :

- **Décision n°2016/001** : Marché de surveillance des bâtiments communaux, avenant n°1. Cession du marché ISP sis 9 rue de l'Escouvrier-BP 10015-95206 Sarcelles à SAS P2S Sécurité sis 7 rue Gustave Eiffel-91420 Morangis, nouveau titulaire pour les motifs suivants : le tribunal de commerce de Pontoise, par jugement du 18 décembre 2015, a arrêté la cession de la société ISP en faveur de la société P2S Sécurité.

- **Décision n°2016/002** : renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts avec l'APAJH (Association Pour Adultes et jeunes Handicapés) du Val d'Oise-8/10 rue Berthelot-ZI-95 500 Gonesse.
Reconduction du contrat pour l'année 2016 d'un montant de 67 356.00€.

- **Décision n°2016/003** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-Lot 1 : Gros Œuvre (Société ECB). Considérant que les travaux ne sont pas achevés, il convient de prolonger le marché de 6 mois et 18 jours. Le nouveau délai d'exécution est donc fixé au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/004** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°2 : structure et parois bois, bardage bois (Société Aux Charpentiers de France)
Considérant que les travaux ne sont pas achevés, il convient de prolonger le marché de 6 mois et 18 jours. Le nouveau délai d'exécution est donc fixé au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/005** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°3 : couverture, étanchéité, bardage, zinc (Société BELLIEARD)
Considérant que les travaux ne sont pas achevés, il convient de prolonger ce marché de 6 mois et 18 jours.
Le nouveau délai est donc fixé au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/006** ; prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°4 : menuiserie extérieures, occultations, serrurerie (Société MANCHIN).
Considérant que les travaux ne sont pas achevés, il convient de prolonger ce marché de 6 mois et 18 jours. Le nouveau délai est donc fixé au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/007** : prolongation du marché relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°5- cloisons, doublages, plafonds suspendus (Société J.S. Aménagements).
Considérant que les travaux ne sont pas encore achevés, il convient de prolonger ce marché de 6 mois et 18 jours. Le nouveau délai est donc fixé au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/008** : prolongation du marché n°2016/008 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque, d'une salle de spectacle-lot n°6 menuiseries intérieures, agencement (Société HUE).
Considérant que les travaux ne sont pas encore achevés, il convient de prolonger ce marché et de fixer le délai d'exécution au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/009** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°7-parquetage (société PRODESIGN)
Considérant que les travaux ne sont pas achevés, il convient de prolonger le délai d'exécution au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/010** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°8 : revêtement de sols durs et céramiques muraux (Société TECHNOPOSE ET BEDEL).
Considérant que les travaux ne sont pas achevés, il convient de prolonger le délai d'exécution au 30/06/2016.

- **Décision n°2016/011** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°9 : revêtements de sols souples, peintures (Société Les Peintures Parisiennes)
Considérant que les travaux ne sont pas encore achevés, il convient de prolonger le délai d'exécution au 30/06/2016.
- **Décision n°2016/012** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°10 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires (Société STEPC).
Considérant que les travaux ne sont pas encore achevés, il convient de prolonger le délai d'exécution au 30/06/2016.
- **Décision n°2016/013** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacles-lot n°11 : électricité courants forts et courants faibles (Société REZZA)
Considérant que les travaux ne sont pas encore achevés, il convient de prolonger le délai d'exécution au 30/06/2016.
- **Décision n°2016/14** : prolongation du marché n°14T01 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-lot n°12 : ascenseur (Société SCHINDLER)
Considérant que les travaux ne sont pas encore achevés, il convient de prolonger le délai d'exécution au 30/06/2016.
- **Décision n°2016/15** : prolongation du marché n°2014/004 relatif à la construction d'un centre multi-activités, d'une bibliothèque et d'une salle de spectacle-Lot n°13 : équipements et travaux scéniques et audiovisuels (Société TECH AUDIO)
Considérant que les travaux ne sont pas encore achevés, il convient de prolonger le délai d'exécution au 30/06/2016.

AFFAIRES GENERALES

4) Frais de dossier de crèche

Suite à la municipalisation de la crèche, approuvée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2015, nous devons voter un tarif pour les frais de dossier d'admission.

Actuellement, les frais de dossier s'élèvent à 50€ et pourront être actualisés chaque année.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°01/16**

5) Modification des statuts du SIAH

La Préfecture vient de nous faire parvenir un arrêté portant modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne auquel la commune adhère.

Lors du Conseil Municipal du 12 Novembre 2015, il nous avait été demandé de délibérer sur la création d'une crèche au sein du SIAH.

Le conseil avait alors souhaité des informations complémentaires quant à ce projet et une délibération (n°99/15) avait été envoyée en ce sens.

Cependant, la Préfecture a acté cette modification et le SIAH a obtenu un accord pour cette création de crèche.

Nous devons prendre acte de cette modification de statut.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°02/16**

6) Elections des délégués de la commune au Conseil Communautaire

Au 1^{er} janvier 2016, la communauté d'Agglomération Roissy Porte de France est devenue la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France suite à sa fusion avec Val de France, étendue à 17 communes de Seine et Marne.

De ce fait, les communes devaient élire un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Un recours avait été déposé, notamment par le département de Seine et Marne qui rejetait cette fusion et qui contestait également les modalités de désignation des délégués.

Ce dernier qui empêchait donc l'installation de l'organe exécutif.

En date du 10 février 2016, le Conseil d'Etat a rendu sa décision et invalide le recours déposé.

De ce fait, il est à présent possible de constituer l'organe délibérant de l'agglomération Roissy Pays de France.

Le conseil d'administration devant se réunir le 31 mars prochain, nous devons désigner ce soir un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Monsieur Germain Buchet a été nommé délégué titulaire et Monsieur Stéphane Mouret délégué suppléant.

Il est nécessaire d'ajouter qu'il n'était possible d'élire que les représentants qui siégeaient déjà dans la précédente commission (le choix devait se porter sur Mme Fabienne Gru ou Monsieur Stéphane Mouret).

Nous devons faire parvenir notre délibération avant le 21 mars 2016.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°03/16**

FINANCES

7) Demande de subventions dispositif exceptionnel

Dans le but de soutenir l'investissement local, le gouvernement a débloqué, pour 2016, des crédits supplémentaires à hauteur d'1 milliard d'euros.

800 millions d'euros pour financer la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre créée pour 2016 et 200 millions d'euros pour la dotation d'équipements pour les territoires ruraux.

La dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre est composée de deux enveloppes :

- Une première de 500 millions d'euros consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités
- Une seconde enveloppe de 300 millions d'euros dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres.

Seules des opérations d'investissement peuvent être subventionnées par cette dotation.

- La première enveloppe de 500 millions d'euros est répartie entre les régions de métropole et d'Outre-Mer ainsi que Mayotte.

7 types d'opérations sont éligibles à un financement via la première enveloppe du fonds de soutien à l'investissement local.

- **Rénovation thermique** : ensemble de travaux sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique (bâtiments anciens ou constructions nouvelles) et travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment du point de vue des énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux solaires, géothermie)
- **La transition énergétique** : projet portant sur une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie ou sur une réduction de la part d'énergie dite fossile dans leur consommation.
- **Développement des énergies renouvelables** : tout projet en faveur du développement des énergies renouvelables.
- **La mise aux normes des équipements publics** : tous travaux de « mise aux normes » et notamment mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public.
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements. L'éligibilité de ce type de projets est en cohérence avec le fonds d'aide aux maires bâtisseurs de 100 millions d'euros créé par la loi des finances de 2015 et précisé par le décret du 24/06/2015. Les projets d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants entrent dans ce cadre.
- Réalisation d'hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants (dans le cadre de l'accueil de réfugiés).
- La seconde enveloppe de 300 millions d'euros est destinée projets suivants :
 - Création, aménagement, rénovation des bâtiments et équipements municipaux ou communautaires liés aux services publics (dont les équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs
 - Projet en lien avec le développement économique
 - Redynamisation du commerce indépendant, tout particulièrement en centre-ville
 - Construction ou rénovation de logements
 - Projets en lien avec la mobilité au quotidien et notamment la mise en place de « plateformes de mobilité »

- Equipements (pylônes) permettant la réception de la téléphonie mobile dans les communes qui ne sont couvertes par aucun opérateur et non cofinancées par l'Etat.

Le démarrage de l'opération ne peut avoir lieu avant que le dossier soit réputé complet. Toutefois, il est possible que dans certains cas particuliers une dérogation soit accordée. Ceci vise notamment les investissements qui doivent être réalisés dans l'urgence. La transmission de cette demande doit intervenir avant le commencement de l'opération ou dans les délais les plus rapprochés en cas d'extrême urgence. Le fait d'accorder une dérogation ne vaut pas décision d'octroi de la subvention.

Au total :

90 980 512€ sont attribués à toute l'Ile de France dans le cadre de la 1^{ère} enveloppe
16 249 911€ au titre de la 2^{ème} enveloppe

Le Maire demandera donc une subvention de ce dispositif exceptionnel au titre des projets de l'Agenda d'Accessibilité et de la rénovation de la toiture des services techniques.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°04/16**

8) Demande de subvention pour l'aménagement de la bibliothèque et des salles.

Dans le cadre de l'aménagement des salles de l'espace culturel ainsi que celui de la bibliothèque, la commune peut prétendre à des subventions du Conseil Départemental. Nous étudierons également les subventions auxquelles nous pouvons prétendre auprès d'autres organismes.

**2 abstentions
Jean-Michel Debczak
Marie-Hélène Dauplain
Délibération n°05/16
Délibération 06/16**

9) Lancement du marché d'appels d'offres pour l'aménagement de la bibliothèque et des salles.

Nous devons préparer le lancement du marché d'appel d'offres pour l'aménagement des salles de l'espace culturel ainsi que l'aménagement de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à lancer les marchés d'appel d'offres pour l'aménagement des salles et de la bibliothèque.

**2 abstentions
Jean-Michel Debczak
Marie-Hélène Dauplain
Délibération n°07/16
Délibération 08/16**

RESSOURCES HUMAINES

10) Créations/suppressions de postes

Il y a lieu de supprimer le poste de rédacteur à temps complet créé le 01^{er} juillet 2010 car l'agent nommé a les conditions requises pour l'obtention d'un avancement sur le grade supérieur au 1^{er} mars 2016.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°09/16**

Il y a lieu de créer, après accord de la CAP, un poste à temps complet au 1^{er} mars 2016 pour avancement de grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°10/16**

Il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe car l'agent réunit les conditions requises pour l'obtention de l'avancement de grade au 1^{er} avril 2016 (la CAP se réunira le 7 mars 2016.)

Le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe n'est pas à supprimer car l'accueil de loisirs aura un besoin de personnel en juillet 2016.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°11/16**

11) Création d'un poste de bibliothécaire

Dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque du futur espace culturel, il y a lieu de recruter un adjoint du patrimoine, catégorie C.

Les adjoints territoriaux du patrimoine sont recrutés sans concours dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe (faisant fonction de bibliothécaire)

L'agent sera rémunéré de la façon suivante :

Traitement indiciaire + indemnité de présence + supplément familial de traitement

A cela s'ajoute un régime indemnitaire qui comprend l'IAT ainsi qu'une prime d'accueil au public sur une base de 53€

Nous ne savons pas actuellement si le poste sera occupé à temps plein ou partiel.

**2 refus
M. Emmanuel Flinois
M. Jean-Michel Debczak
Délibération n°12/16**

Régime indemnitaire

La délibération en date du 1^{er} octobre 2009 ne précise pas les primes et indemnités relatives au cadre d'emploi des rédacteurs. Un agent ayant obtenu le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, il y a lieu de fixer le régime indemnitaire lié à ce cadre d'emploi.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°13/16**

12) Renouvellement emploi fonctionnel

Il y a lieu de renouveler, au 1^{er} juin 2016, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un agent détaché pour cette fonction (durée 5 ans). Cette fonction arrive à terme le 31 mai 2016.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°14/16**

URBANISME

13) Signature de la convention avec la société ELGEA

Suite à l'enquête publique, nous avons pris connaissance d'une observation qui concerne la possibilité de faire des logements mais pas uniquement sociaux.

Pour cela, il s'agirait de prévoir une extension du terrain de Monsieur Guetta (1600m²) et confier une étude de ce projet à un cabinet spécialisé.

Monsieur Buchet souhaite lancer un appel à idées et Monsieur Debczak un référendum local. A cela monsieur le Maire répond par la négative car l'organisation serait trop lourde.

Monsieur Vanderstigel ajoute que c'est au sein de la commission urbanisme qu'il faudrait débattre et partager les idées et par la suite communiquer aux administrés les choix retenus.

Monsieur Duputel va demander à un de ses amis architecte d'effectuer une esquisse et un projet pour la place du village.

Divers

- Semi-marathon le 12 mars
- Informations travaux tennis couverts : pose du 1^{er} bardage le 1^{er} mars, pour une durée d'un mois
- Concession Audi : concerne uniquement la carrosserie et la vente de véhicule. Il n'y aura pas de mécanique.

Fin de Séance 23h30

La secrétaire de séance
Fabienne GRU

Le Maire
Germain BUCHET